

Convocation du 11 janvier 2016

SÉANCE DU 14 JANVIER 2016

Le quatorze janvier deux mil seize à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Mathias LEGUERRIER, Pierline LEDUC, Liliane LECERF, Philippe MERCIER, Denis BIENVENU, Valérie BIGOT, Nicole CEDRA, Emmanuelle LARQUET, Maryline CHUQUET, Serge DEGOUEY, Pierre TARDIF, Noël LEFEVRE et Xavier RENAULT.

ABSENT : Christian BUNEL (excusé)

SECRETAIRE : Xavier RENAULT

Délibération n° 2016- 001 – Travaux de rénovation intérieure et extérieure de la salle communale – choix des entreprises

Le Maire rappelle que :

- Par délibération n° 2015 – 016 du 19 février 2015, le conseil municipal a décidé d'ouvrir le programme n° 109 de 200 000 € à l'article 2313 « Rénovation intérieure et extérieure de la salle communale »
- Par délibération n° 2015 – 041 du 27 mai 2015, le conseil municipal a retenu l'architecte Jack DE LA LLAVE, Maître d'œuvre
- Par délibération n° 2015 – 078 du 13 octobre 2015, le conseil municipal a décidé d'augmenter le programme 109 à l'article 2313 de 200 000 € à 260 000 € et autorisé le Maire à procéder à la dévolution des travaux selon les procédures définies et autorisées au Code des Marchés Publics
- Un avis d'appel public à la concurrence pour une procédure adaptée a été lancé le 30 novembre 2015 pour une date limite de remise des plis au 18 décembre 2015 avant 12 H.
- 12 plis ont été reçus

Le maire présente l'analyse des plis effectuée par le Maître d'œuvre, et propose de retenir les offres les moins disantes comme suit :

Lot 1 : Démolition gros œuvre carrelage faïence

Sarl BERNARD - 1671 rue du Val Canu - 50110 TOURLAVILLE
Montant 53 439.10 € HT – 64 126.92 € TTC

Lot 2 : Menuiseries extérieures intérieures - cloisons

SARL Menuiserie DALMONT - le Grand Hameau - 50440 VASTEVILLE
Montant offre de base + option : 40 951.25 € HT – 49 141.50 € TTC

Lot 3 : Plomberie sanitaires - chauffage par PAC

Sarl MAISONNEUVE - ZA les Crutelles - 50480 SAINTE MERE EGLISE
Montant offre de base + option : 15 139.95 € HT – 18 167.94 € TTC

Lot 4 : Electricité - ventilation des locaux

S.N.E.R. - ZA Porte de la Suisse Normande - Allée de Cindais - 14320 ST ANDRE
SUR ORNE
Montant offre de base + option : 11 452.54 € HT – 13 743.05 € TTC

Lot 5 : Equipement de cuisine

BELLIARD ACM - ZAC Croix Carrée - 50180 AGNEAUX
Montant : 9330.00 € HT – 11 196.00 € TTC

Lot 6 : Peinture

PIERRE sas - ZA de la Mare - 50200 COUTANCES
Montant offre de base + option : 8 662.56 € HT – 10 395.07 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord sur cette proposition
- Décide de retenir l'option : dépose et réfection du plafond compris isolation, réfection éclairage de lampe simple allumage
- Autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises

La dépense sera imputée à l'article 2313 – programme 109

Délibération n° 2016 – 002 – Marché aux fleurs – choix du prestataire

Le Maire rappelle que le marché aux fleurs aura lieu le samedi 28 mai 2016 de 16 H à 20 H, un bon de 20 € est offert à chaque foyer bivillais. Trois entreprises ont été consultées pour le prix de facturation dudit bon, 2 ont répondu :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre la moins disante émanant de Savoir Vert Arnaud Conraud – Les Fleurys – 50340 BENOISTVILLE qui propose le bon d'achat facturé à 15 € TTC (13.63 € HT).

Délibération n° 2016 – 003 – Plateforme de skate parc- choix de l'entreprise

Le Maire informe que trois entreprises ont été consultées pour la création d'une plateforme en enrobé en vue de recevoir les modules de skate parc, deux ont répondu :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre la moins disante émanant de SARL Cauvin TP – ZA le Café Cochon - 50690 VIRANDEVILLE – pour un montant de 7 283.00 € HT – 8 739.60 € TTC.

Le conseil municipal décide d'ouvrir le programme n° 112 « plateforme de skate parc » à l'article 2318 du budget 2016 pour un montant de 9 000 €

Délibération n° 2016 – 004 – Budget annexe Gîtes les Gravelots – décisions modificatives

Afin de régulariser les erreurs d'imputation sur le budget 2015, le conseil municipal décide de voter les virements de crédits suivants :

Dépenses

Article 13911 – Opérations d'ordre état	- 466.00 €
Article 13914 – Opérations d'ordre commune	+ 466.00 €

Recettes

Article 28153 Amortissement	+ 624.00 €
-----------------------------	------------

Dépenses

Article 6811 Dotation aux amortissements	+ 624.00 €
--	------------

Délibération n° 2016 – 005 – Courrier de monsieur Gérard SANSON – travaux église

Le Maire donne lecture du courrier de monsieur Gérard SANSON concernant les travaux à réaliser dans l'église de Biville suite au diagnostic établi en mai 2013 par monsieur You-Man KHOU, architecte du patrimoine.

Le conseil municipal demande au Maire de recontacter l'architecte pour une étude financière avec échelonnement des travaux sur trois années. Un financement participatif serait nécessaire car la commune seule ne pourrait pas supporter une telle dépense.

Délibération n° 2016 – 006 – Objets mobiliers déposés au Centre Thomas Hélye

Le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental de la Manche présentant l'inventaire des objets mobiliers déposés au Centre Thomas Hélye, appartenant à la commune et demandant le souhait du conseil municipal sur le devenir desdits objets. Le conseil municipal demande à voir les différents objets avant de se prononcer. Contact sera pris avec les services du patrimoine du conseil départemental.